

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 15 janvier 2026 – convocation du 09 janvier 2026

1

Membres en Exercice : 12

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny épouse SARRAN, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie, CAZALET Christophe, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, et LAJOINIE Baptiste

Membres présents : 9

Membres excusés : 1

DUCOURNAU Philippe

Pouvoirs : 1

DUCOURNAU Philippe donne pouvoir à DUCOURNAU Fanny épouse SARRAN

Membres absents : 2 LAJOINIE Baptiste et CAZALET Christophe

Secrétaire de séance : Sylvie SARRAN

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 : Présentation du Journal communal : « Le canard du Jarras »

L'assemblée approuve le contenu du numéro annuel 2025 et décide la distribution dans tous les foyers de la commune de ce journal.

Délibération 2 : Vœux du maire : organisation de la cérémonie du 16 janvier 2026

L'assemblée organise les différents points de la cérémonie : achat des galettes, du vin pour le pot de l'amitié et charge le maire d'adresser une invitation à toute la population.

Délibération 4 : aménagement de l'aire de jeux

Monsieur le Maire présente plusieurs devis mais l'assemblée ne se prononce pas. Le choix reviendra à la prochaine mandature dès son installation après les élections municipales de mars 2026.

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 15 janvier 2026 – convocation du 09 janvier 2026

2

Délibération 5 : Elections municipales 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date des prochaines élections municipales :

15 mars 2026 pour le 1^{er} tour et 22 mars pour le 2^{ème} tour.

L'assemblée décide d'ores et déjà de fixer les tours de garde du bureau de vote pour le premier tour **du 15 mars 2026** :

Plage horaire	Bureau
8h00 – 10h00	Philippe POITREAU Philippe DUCOURNAU
10h00 -12h00	René MARIN Fanny SARRAN
12h00 – 14h00	Cathy IPARRAGUIRRE Sylvie SARRAN
14h00 – 16h00	Aneline MOREAU et Sylvie LAFENETRE
16h00 – 18h00	Nathalie BIAU Denis CHARLES

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures.

La constitution du bureau de vote relève de la responsabilité du Maire. A ce titre, le maire préside le bureau. Cette fonction peut être dévolue aux adjoints et aux autres conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

En vertu de l'article 42 du code électoral, chaque bureau de vote est composé d'un président, et deux assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs.

L'ensemble des membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture du scrutin.

La présidence du bureau de vote sera assurée par le Maire et le secrétaire sera Aneline MOREAU.

7 - Questions diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée que plusieurs devis ont été demandés pour le nettoyage des vitres de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00

The block contains a handwritten signature in blue ink and an official circular stamp. The stamp is blue and features the text 'MAIRIE DE SAINT-GERMÉ' around the top and '32400 (Gers)' around the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms depicting a castle or fortress.